An aerial photograph of a Swiss lake town, likely Lucerne, showing a large lake, a town with a prominent church tower, and surrounding mountains under a cloudy sky. The foreground shows terraced vineyards and autumn-colored trees.

# Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires



**BEKB | BCBE**

## Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Portefeuille de crédit</b>	
<b>Le portefeuille de crédit de la BCBE</b>	<b>7</b>
<b>Calculs des émissions portefeuille hypothécaire</b>	<b>9</b>
<b>Calculs des émissions portefeuille de crédit d'entreprise</b>	<b>10</b>
<b>Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques pour le portefeuille de crédit</b>	<b>11</b>
<b>Portefeuille de placement</b>	
<b>Le portefeuille de placement de la BCBE</b>	<b>14</b>
<b>Annexe</b>	<b>17</b>



## À propos de ce rapport

Le présent rapport fournit des informations sur les émissions financées des portefeuilles de crédit et de placement de la BCBE en date du 30 septembre 2022 ainsi que sur les objectifs climatiques à l'horizon 2030, fondés sur des données scientifiques, qui ont été fixés pour le portefeuille hypothécaire. Dans le futur, le rapport sur les émissions financées et les objectifs climatiques qui en découlent seront intégrés au rapport de développement durable et publiés annuellement. Le présent rapport et les objectifs climatiques qu'il détaille ont été approuvés par la Direction générale le 25 juillet 2023. Le Conseil d'administration a avalisé les objectifs climatiques pour le portefeuille hypothécaire le 8 août 2023.

### IMPRESSUM

Banque Cantonale Bernoise SA  
Place fédérale 8  
Case postale  
3001 Berne  
031 666 18 80

[www.bcbe.ch](http://www.bcbe.ch)  
[bcbe@bcbe.ch](mailto:bcbe@bcbe.ch)

#### Autrices et auteurs

Michelle Unternährer  
Silvan Herrmann  
Claudia Lanker

#### Concept et mise en page

Stämpfli Communication, Berne

# Avant-propos

## Chère lectrice, cher lecteur,

Au vu de l'aggravation du changement climatique et des vagues de chaleur, sécheresses et intempéries qui en résultent, nous prenons toutes et tous de plus en plus conscience de la nécessité d'assumer notre part de responsabilité. À la BCBE, nous sommes déterminés à agir pour l'humanité et la planète en définissant, pour nos activités, de nouvelles voies susceptibles de conjuguer croissance économique et impact social et écologique positif. C'est pourquoi nous avons ancré le développement durable dans notre stratégie d'entreprise et poursuivons l'objectif d'être le prestataire financier numéro un dans le domaine du développement durable. Aux côtés de nos clientes et clients, nous nous efforçons chaque jour de contribuer au développement durable et résilient de notre société et de notre économie.

La combustion de pétrole, de charbon et de gaz naturel constitue la principale cause du réchauffement mondial. Dès lors, le monde doit réduire de façon draconienne sa dépendance énergies fossiles. En définissant des critères d'exclusion pour les énergies fossiles au niveau de nos placements et crédits d'entreprise, nous avons déjà franchi un pas dans cette direction. Compte tenu des objectifs climatiques poursuivis pour le portefeuille hypothécaire, nous nous focalisons sur le secteur qui dépend encore le plus des énergies fossiles. En Suisse, le secteur du bâtiment représente un tiers des

émissions de gaz à effet de serre et 40% de la consommation d'énergie. Tous les chauffages fossiles devront donc être remplacés, et les bâtiments mal isolés devront être rénovés le plus rapidement possible. En divulguant les émissions financées et en définissant des objectifs climatiques, nous avons à présent créé une base – et nous sommes l'une des premières banques suisses à le faire – pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille hypothécaire. Il est clair que nous ne pouvons pas atteindre seuls les objectifs fixés. Nous pouvons toutefois aider nos clientes et clients à améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment en les sensibilisant à la problématique au travers de conseils complets, en concluant des partenariats innovants et en développant des produits qui soutiennent la transformation du secteur du bâtiment dans une optique durable.

En prenant la décision de réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos portefeuilles de crédit et de placement en visant le net zéro à l'horizon 2050 au plus tard, nous faisons du changement climatique un axe majeur de notre engagement durable. Nos objectifs sont ambitieux, mais réalistes. Convaincus de pouvoir les atteindre, nous souhaitons contribuer à à lutter contre le changement climatique et à rendre notre avenir prospère

Avec nos salutations les meilleures,



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**  
Présidente du Conseil d'administration



**Armin Brun**  
CEO

# Introduction

## Le chemin vers le net zéro

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, la communauté internationale des États a convenu de limiter le réchauffement mondial d'ici à 2050 à moins de 1,5 degré Celsius. La Suisse a elle aussi souscrit à cet objectif en juin 2023 dans le cadre de la votation sur la loi sur le climat et l'innovation. Pour atteindre cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être ramenées à zéro en termes nets à l'horizon 2050. Cela signifie qu'à partir de 2050, la Suisse ne pourra pas émettre plus de gaz à effet de serre qu'elle ne peut en capter par des moyens naturels ou techniques.

En rejoignant l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) en février 2022, la BCBE est l'une des premières banques suisses à s'être engagée à ramener ses émissions nettes à zéro à l'horizon 2050 au plus tard. Nous renforçons ainsi les mesures que nous avons prises de longue date dans le domaine du développement durable: de concert avec notre clientèle, nous configurons nos portefeuilles de crédit et de placement dans l'optique d'un avenir à basses émissions.

**À l'horizon 2050 au plus tard, nous configurons nos portefeuilles de crédit et de placement de manière à en ramener les émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro. À cette fin, nous définissons des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.**

### Pourquoi le « net zéro » ?

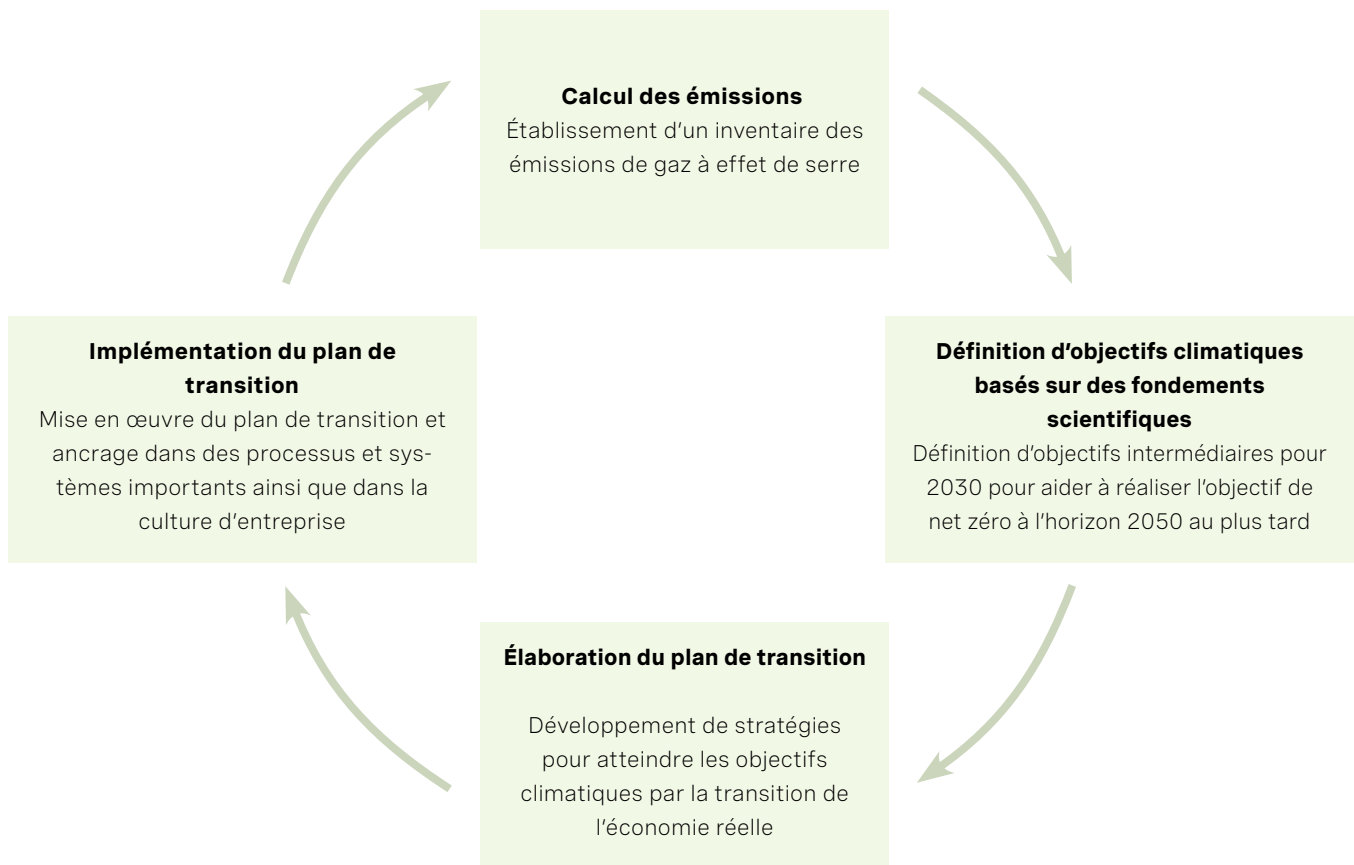
Au cours de la dernière décennie, la Terre s'est réchauffée en moyenne d'environ 1,1 degré Celsius par rapport aux valeurs pré-industrielles<sup>1</sup>. Dans le canton de Berne, l'élévation de la température est même encore supérieure, puisqu'elle tourne autour de 2 degrés Celsius<sup>2</sup>. Actuellement, l'être humain produit beaucoup plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'il est possible d'en capter dans l'atmosphère par des processus naturels ou techniques. Aujourd'hui déjà, le changement climatique a entraîné de nombreux extrêmes météorologiques et climatiques générant des dommages et des atteintes à la nature et à la santé humaine<sup>1</sup>. En Suisse, les climatologues s'attendent dans le futur à une multiplication des étés secs et des journées de canicule, à une intensification des précipitations et à des hivers moins neigeux<sup>2</sup>. Pour atteindre l'objectif de 1,5 degré, les émissions de CO<sub>2</sub> accumulées dans l'atmosphère ne peuvent pas dépasser un volume de 2900 Gt CO<sub>2</sub>. Jusqu'en 2020, ce budget avait déjà été consommé en grande partie, si bien qu'il ne reste que 500 Gt CO<sub>2</sub> avant d'atteindre le cap d'un réchauffement mondial de 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère pré-industrielle. Les mesures prévues et prises à ce jour par la communauté des États ne sont toutefois probablement pas suffisantes pour atteindre l'objectif de réchauffement maximal qui a été fixé<sup>1</sup>. En marge des mesures politiques et réglementaires, des initiatives sont donc également nécessaires dans le monde économique – comme les alliances net zéro – pour atteindre les objectifs climatiques globaux.

Quellen: <sup>1</sup> Rapport de synthèse 2023 du GIEC sur l'évolution du climat; <sup>2</sup> National Centre for Climate Services (NCCS)

Depuis 2020, la BCBE est membre du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et s'engage par cette voie à calculer et à divulguer ses émissions financées conformément à cette norme. Les émissions financées désignent les émissions qui sont par exemple financées par des entreprises par le biais d'investissements sur le marché des capitaux ou de l'octroi de crédits. Selon un rapport de l'organisation à but non lucratif CDP, les émissions financières des institutions financières sont en moyenne plus de 700 fois plus élevées que leurs émissions directes. Elles constituent donc un levier important pour les institutions financières désireuses de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, les émissions financées des portefeuilles de crédit et de placement de la BCBE, mesurées pour la première fois en 2022, révèlent les principaux leviers de transformation dont dispose la BCBE pour tendre vers le net zéro.

Les créances hypothécaires représentent, avec plus de 90 %, la plus grande partie du portefeuille de crédit de la BCBE. C'est pourquoi, dans un premier temps, la BCBE a défini deux objectifs climatiques pour le portefeuille hypothécaire. Sur la base des mesures prises à ce jour, telles que la co-fondation de la plateforme myky, l'organisation d'événements clients sur l'assainissement énergétique ou sur l'hypothèque Rénovation ECO destinée à l'assainissement énergétique, un plan de transition sera élaboré puis mis en œuvre d'ici au mois d'août 2024 dans l'optique d'atteindre l'objectif climatique défini (voir [objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques pour le portefeuille de crédit](#)).

## Processus de définition et de pilotage des objectifs de net zéro



**Fig. 1: Le processus visant à définir et à piloter les objectifs de net zéro** commence par le premier calcul des émissions, suivi d'un schéma récurrent: les émissions sont calculées annuellement afin de déterminer les progrès réalisés par rapport aux objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. Les objectifs climatiques doivent être réexaminés au moins tous les cinq ans selon les directives de l'alliance bancaire Net Zéro. Le plan de transition est aussi examiné annuellement. Il cible principalement les lacunes constatées et les progrès réalisés par rapport aux objectifs climatiques fixés.

Toutes les autres mesures prises par la BCBE dans le domaine [du développement durable](#) figurent dans le rapport de [développement durable](#). Depuis plus de 20 ans, la BCBE dresse un [bilan écologique pour les émissions opérationnelles](#).

## Interdépendances des chiffres-clés climatiques

Notre objectif de net zéro à l'horizon 2050 et les ambitions y afférentes concernant les émissions financées dépendent dans une large mesure des progrès réalisés dans la décarbonation de la communauté mondiale, de la Suisse et spécifiquement des cantons de Berne et de Soleure. La réalisation de l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre requiert une transformation de l'économie et dépend à un certain degré de la prise de mesures réglementaires étatiques pour tous les secteurs et dans tous les pays.

La publication et la définition des objectifs s'effectuent selon les normes et méthodes internationales. Les adaptations et modifications de ces normes ainsi que les changements dans

la disponibilité des données peuvent avoir une incidence sur la réalisation de nos objectifs de net zéro. Les normes, méthodes et données utilisées sont spécifiées en annexe.

Les chiffres-clés et objectifs climatiques présentés par la BCBE ont été calculés au moyen des méthodes et sur la base des données disponibles en 2022. La disponibilité et la qualité des données constituent toujours un défi de taille. Ces défis sont particulièrement importants pour les institutions financières telles que la BCBE, étant donné que notre responsabilité climatique ne se limite pas à nos propres émissions et englobe aussi les émissions financées.



# Portefeuille de crédit



**BEKB**

**BCBE**

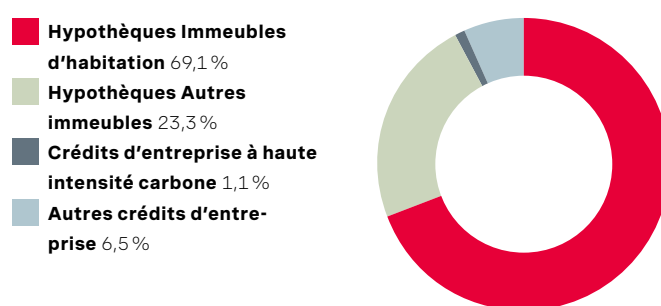
# Le portefeuille de crédit de la BCBE

Pour calculer les émissions, le portefeuille de crédit est réparti sur la base des classes d'actifs définies par le PCAF: Hypothèques pour des immeubles d'habitation (*mortgages*), Hypothèques pour d'autres immeubles (*commercial real estate*) et Crédits d'entreprise (*business loans and unlisted equity*). Vous trouverez de plus amples informations sur cette classification en annexe. Le portefeuille hypothécaire, qui se compose des immeubles d'habitation et des autres immeubles, constitue, avec plus de 92 %, la plus grande part du portefeuille de crédit, tandis que les crédits d'entreprise n'en représentent qu'une part mineure, avec moins que 8 %.

Selon le cahier des charges de la NZBA, les classes d'actifs Hypothèques pour des immeubles d'habitation et Hypothèques pour d'autres immeubles sont déjà considérées comme des secteurs à haute intensité carbone et ne doivent pas être catégorisées davantage. Pour évaluer les parties les plus hautement carbonées de la classe d'actifs Crédits d'entreprise, celle-ci est répartie en secteurs à haute intensité carbone (voir [graphique 3](#)). Toutes les positions de crédit qui ne peuvent pas être attribuées à un secteur entrent dans la catégorie « Autres crédits d'entreprise ». Seul 1,1 % du portefeuille relève des secteurs à haute intensité carbone (énergie; transport; bâtiment et matériaux; agriculture et sylviculture, denrées alimentaires). Les 6,5 % restants des positions de crédit tombent dans la catégorie « Autres crédits d'entreprise ». La faible part des crédits d'entreprise dans les sec-

teurs à haute intensité carbone s'explique par le caractère régional des positions de crédit et par les critères d'exclusion en vigueur pour les secteurs d'activité controversés. Dès lors, la BCBE ne finance par exemple ni la fabrication de réacteurs nucléaires, ni la construction de centrales nucléaires, ni l'extraction d'agents d'énergie fossile, ni l'économie forestière non durable, ni la pêche non durable ni l'expérimentation animale, ni même les entreprises qui violent les droits humains ou du travail ni celles qui sont coupables d'actes de corruption.

## Portefeuille de crédit de la BCBE: solde



**Fig. 2: Le portefeuille de crédit de la BCBE réparti par secteurs à haute intensité carbone** pour l'année 2022: le portefeuille hypothécaire représente 92,4%. Au sein des crédits d'entreprise, les secteurs à haute intensité carbone représentent 1,1%, les autres secteurs, les 6,5% restants.

## Portefeuille de crédit de la BCBE réparti par secteurs à haute intensité carbone

	Part en pourcentage du portefeuille de crédit
<b>Portefeuille hypothécaire</b>	
<b>Hypothèques</b>	<b>92,4 %</b>
Immeubles d'habitation	69,1 %
Autres immeubles	23,3 %
<b>Portefeuille des crédits d'entreprise</b>	
<b>Énergie</b>	<b>0,2 %</b>
Pétrole et gaz	0,0 %
Charbon	0,0 %
Production d'énergie	0,2 %
<b>Transport</b>	<b>0,1 %</b>
Transport aérien	0,0 %
Transport maritime	0,0 %
Transport routier	0,1 %
Transport ferroviaire	<0,1 %
<b>Bâtiment et matériaux</b>	<b>0,6 %</b>
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	0,2 %
Produits chimiques	0,0 %
Matériaux de construction, y c. ciment	0,1 %
Promotion et gestion immobilières	0,3 %
<b>Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires</b>	<b>0,2 %</b>
Industrie des boissons	<0,1 %
Agriculture	<0,1 %
Denrées alimentaires	0,1 %
Sylviculture et produits sylvicoles	<0,1 %

**Fig. 3: La catégorisation par secteurs à haute intensité carbone** est basée sur les critères de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD). Vous trouverez en annexe un découpage précis des secteurs à haute intensité carbone.



# Calculs des émissions portefeuille hypothécaire

Pour calculer les émissions d'un immeuble, nous utilisons des données telles que l'année de construction, le système de chauffage, la superficie du bâtiment ou la qualité de construction. Deux catégories d'émissions sont prises en compte dans les calculs. Ces catégories sont désignées à l'aide du terme anglais «scope»: le scope 1 englobe toutes les émissions causées par la combustion dans des installations et des appareils sur le lieu de l'objet mesuré (p.ex. par un chauffage à mazout), tandis que le scope 2 englobe toutes les émissions causées par la combustion dans des installations et des appareils sur le lieu de l'objet mesuré (p.ex. par un chauffage à mazout), tandis que le

La disponibilité et la qualité des données influencent considérablement les résultats. Le score PCAF indique le niveau de qualité des données (voir annexe). Pour les calculs effectués en 2022, un score PCAF moyen pondéré de 4,0 (de 1 à 5,1 étant la meilleure qualité) a pu être obtenu pour le portefeuille hypothécaire. Cela montre que la saisie des données d'émission constitue encore un grand défi à l'heure actuelle. La BCBE s'efforce dès lors d'améliorer la qualité des données au fil du temps. Le calcul des émissions pour le portefeuille hypothécaire de la BCBE a été effectué par CIFI SA. Les émissions de gaz à effet de serre sont présentées sur la base de leur intensité (kg CO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>) et en valeur absolue (t CO<sub>2</sub>) (figure 4). L'attribution des émissions en valeur absolue au portefeuille de la BCBE s'effectue au prorata (voir encadré).

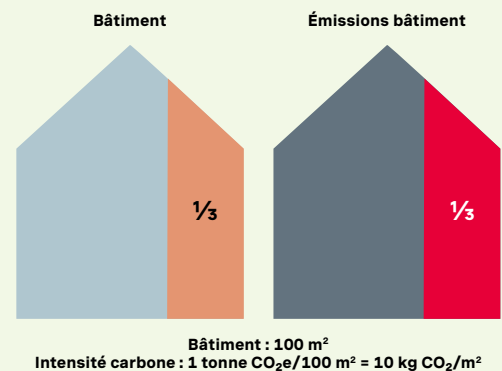
## Émissions financées dans le portefeuille hypothécaire de la BCBE

Pour évaluer les émissions financées conformément aux exigences de la norme PCAF, les émissions annuelles des bâtiments sont calculées sur la base du rapport entre l'encours (hypothèque) et la valeur vénale déterminante (ce que l'on appelle le «facteur d'attribution»).

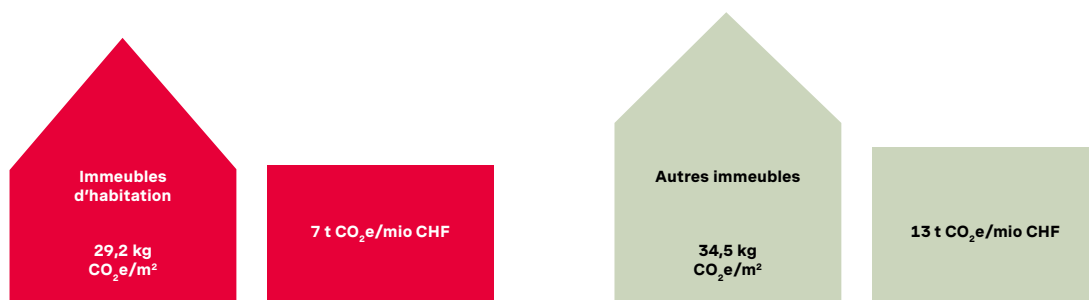
$$\text{émissions financées} = \sum_{\text{bâtiment}} \text{facteur d'attribution} \times \text{émissions bâtiment}$$

$$\text{facteur d'attribution bâtiment} = \frac{\text{encours (hypothèque)}}{\text{valeur vénale}}$$

- Valeur vénale: CHF 1,2 mio
- Hypothèque: CHF 400 000
- Émissions bâtiment: 1 tonne CO<sub>2</sub>e
- Émissions bâtiment financées par la BCBE en valeur absolue: 1/3 tonne CO<sub>2</sub>e/année



## Émissions immeubles d'habitation et autres immeubles



**Fig. 4: émissions immeubles d'habitation et autres immeubles en termes d'intensité en CO<sub>2</sub> (kg CO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> et kg CO<sub>2</sub>e/mio de CHF)** pour le portefeuille hypothécaire de la BCBE, réparties entre les types d'objets immeubles d'habitation et autres immeubles. Les émissions en valeur absolue correspondent à la part de la BCBE (voir encadré). Les émissions en valeur absolue des immeubles d'habitation s'élèvent à 142 477 t CO<sub>2</sub>e et les émissions en valeur absolue des autres immeubles, à 85 349 t CO<sub>2</sub>.

# Calculs des émissions portefeuille de crédit d'entreprise

Pour calculer les émissions dans le portefeuille de crédit d'entreprise, la BCBE utilise la méthode internationalement reconnue du PCAF. En raison du nombre élevé de petites et moyennes entreprises (PME) dans le portefeuille de la BCBE, les données d'émissions spécifiques sont extrêmement minces. Le calcul des émissions pour les PME a dès lors été opéré sur la base d'estimations et d'intensités d'émissions issues de la banque de données du PCAF. Pour les entreprises

cotées en bourse, il a été fait usage — dans la mesure où elles étaient disponibles — de données d'émissions provenant du fournisseur de données ISS ESG. Pour la mesure en 2022, un score PCAF moyen pondéré de 4,1 (de 1 à 5,1 étant la meilleure qualité) a pu être obtenu pour le portefeuille des crédits d'entreprise. La BCBE s'efforce d'améliorer la qualité des données par l'échange direct avec ses clientes et clients.

## Émissions financées dans le portefeuille de crédits d'entreprise de la BCBE

Les émissions financées sont calculées pour chaque crédit en cours de la BCBE au moyen de la banque de données PCAF. Celle-ci fournit des valeurs d'émission par mio de CHF de chiffre d'affaires pour différentes classifications de secteurs compatibles avec la sémantique générale des branches économiques (NOGA) utilisée en Suisse. Les émissions des entreprises sont ainsi évaluées sur la base du domaine d'activité et du chiffre d'affaires.

Pour évaluer les émissions financées du point de vue de la BCBE, selon la norme PCAF, les émissions annuelles d'une entreprise sont calculées sur la base du rapport entre l'encours (crédit) et la somme du bilan de l'entreprise. Ce rapport est appelé le « facteur d'attribution ».

$$\text{émissions financées} = \sum_{\text{entreprise}} \text{facteur d'attribution} \times \text{émissions entreprise}$$

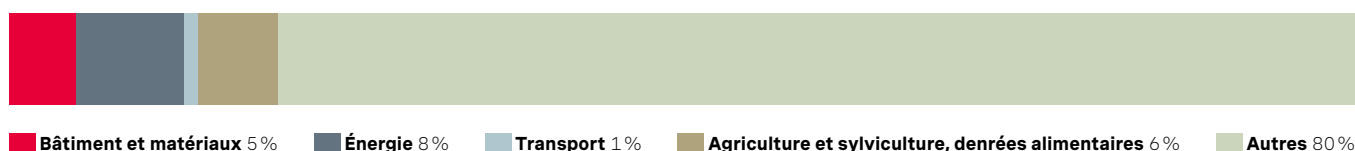
$$\text{facteur d'attribution entreprise} = \frac{\text{crédit en cours}}{\text{somme du bilan}}$$

$$\text{Émissions entreprise} = \text{chiffre d'affaires} \times \text{facteur d'émission (banque de données du PCAF)}$$

Selon la norme PCAF, trois catégories d'émissions interviennent dans le calcul des émissions des crédits d'entreprise: le scope 3 est pris en compte en plus des scopes 1 et 2. Le scope 3 englobe toutes les émissions indirectes générées dans la chaîne de création de valeur d'une entreprise (p.ex. les émissions provoquées par les voyages d'affaires, l'évacuation des déchets et l'achat de marchandises). Le

calcul des crédits d'entreprise n'est donc pas directement comparable aux émissions du portefeuille hypothécaire. Les calculs effectués pour le scope 3 en particulier présentent un haut degré de sécurité des données. Vous trouverez en annexe de plus amples explications sur le score de qualité et les scopes des émissions.

## Répartition des émissions des crédits d'entreprise



**Fig. 5: Répartition des émissions (scopes 1, 2 et 3) du portefeuille de crédit d'entreprise.** Les émissions en valeur absolue s'élèvent au total, pour les scopes 1 et 2, à 108 113 t CO<sub>2</sub>e et pour le scope 3, à 645 288 t CO<sub>2</sub>e, avec un score PCAF de 4,1 (de 1 à 5,1 étant la meilleure qualité). Les données présentent au total une grande incertitude d'estimation et sont significativement influencées par certaines valeurs extrêmes.

# Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques pour le portefeuille de crédit

D'après le cahier des charges de l'alliance bancaire Net Zéro, des objectifs climatiques à moyen terme fondés sur des données scientifiques doivent être définis, si nous voulons atteindre l'objectif principal de net zéro d'ici à 2050 au plus tard.

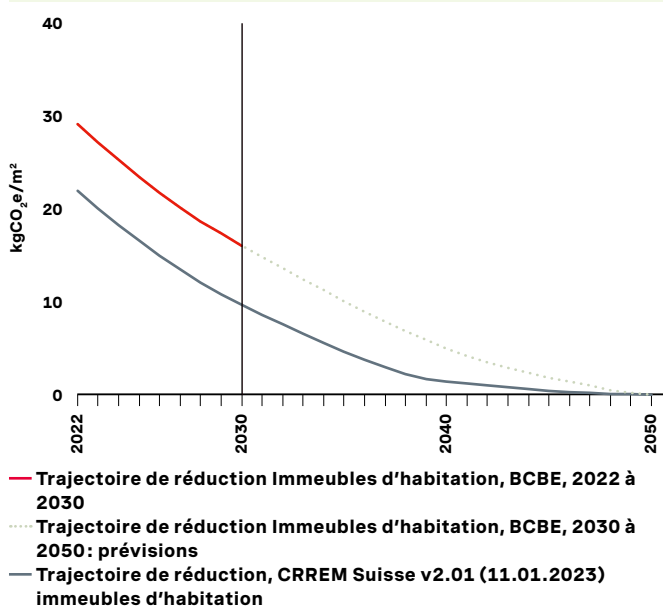
Le choix des secteurs à haute intensité carbone s'effectue selon le principe de la matérialité. C'est pourquoi, dans un premier temps, la BCBE a fixé des objectifs à l'horizon 2030 pour les deux secteurs « Immeubles d'habitation » et « Autres immeubles ». Les trajectoires de réduction ont été définies à

la lumière des trajectoires de réduction reposant sur les données scientifiques du projet Carbon-Risk-Real-Estate-Monitor (projet CRREM). Les trajectoires de réduction du projet CRREM sont disponibles par pays et indiquent la manière dont le secteur du bâtiment de chaque pays doit être décarboné par rapport à d'autres pays pour atteindre l'objectif mondial de net zéro. Les trajectoires CRREM ne représentent donc pas fidèlement les émissions du secteur suisse du bâtiment, mais constituent une trajectoire idéale visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

**Les objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques pour le portefeuille hypothécaire représentent CHF 25,6 milliards ou 92 % du volume total de crédits de 27,7 milliards de la BCBE.**

## Objectif intermédiaire 1 pour le portefeuille de crédit : portefeuille hypothécaire Immeubles d'habitation

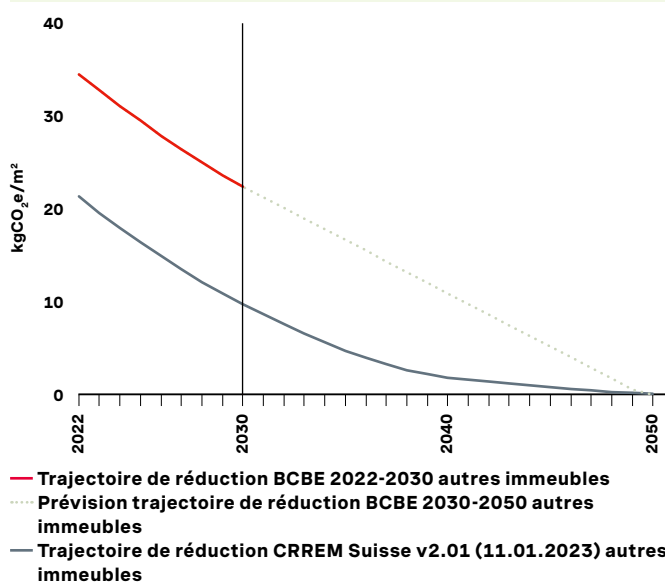
D'ici à 2030, l'intensité des émissions financées liées aux immeubles d'habitation doit être réduite d'au moins 45 % par rapport à 2022.



**Fig. 6: Les émissions financées liées aux immeubles d'habitation s'élèvent à 29,2 kg CO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> pour l'année 2022. Avec la réduction de 45 %, ces émissions devraient être ramenées à 16,1 kg CO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> au maximum à l'horizon 2030. La trajectoire de réduction de la BCBE est convergente avec celle du projet CRREM.**

## Objectif intermédiaire 2 pour le portefeuille de crédit : portefeuille hypothécaire Autres immeubles

D'ici à 2030, l'intensité des émissions financées liées aux autres immeubles doit être réduite d'au moins 35 % par rapport à 2022.



**Fig. 7: Les émissions financées liées aux autres immeubles s'élèvent à 34,5 kg CO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> pour l'année 2022. Avec la réduction de 35 %, ces émissions devraient être ramenées à maximum 22,4 kg CO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup> à l'horizon 2030. La trajectoire de réduction de la BCBE est convergente avec celle du projet CRREM.**

En Suisse, les bâtiments représentent environ un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> et 40 % de la consommation d'énergie<sup>1</sup>. La transformation du parc immobilier suisse est un élément important des objectifs suisses de net zéro. En approuvant la loi sur le climat et l'innovation en juin 2023, la population suisse a indiqué que la protection du climat était une de ses préoccupations centrales. Les subventions fédérales prévues pour les assainissements énergétiques dans le cadre de cette loi constituent un levier central permettant d'accélérer la transformation du secteur du bâtiment.

Le chauffage au moyen d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'isolation thermique font partie des mesures déterminantes pour rendre les bâtiments plus respectueux du climat. Les nouveaux bâtiments parviennent aujourd'hui presque tous à se passer d'un système de chauffage fossile, si bien que la transformation cible principalement la rénovation et l'assainissement des bâtiments existants.

Avec la plateforme myky, la BCBE promeut à large échelle les logements en propriété à haute performance énergétique : en décembre 2021, en coopération avec Energie Wasser Bern (ewb) et avec l'Assurance immobilière Berne (AIB), la BCBE a lancé cette plateforme qui propose des services autour de l'organisation et de l'entretien des logements en propriété dans le but de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Il est prévu que cette plateforme, qui est déjà aujourd'hui un premier planificateur en ligne pour l'assainissement durable des bâtiments,

devienne à l'avenir un dossier numérique « Maison » intelligent que les coachs financiers de la BCBE pourront également utiliser dans le cadre des entretiens-conseil. myky SA a été fondée en 2023 dans le but de poursuivre le développement de la plateforme existante et d'être utilisée par d'autres partenaires ainsi que de leurs clientèles respectives.

[Plus d'informations sur ce partenaire intelligent pour votre logement durable à l'adresse myky.ch](https://myky.ch)

La BCBE a développé une série de financements à caractère durable afin d'aider ses clientes et clients à assainir leur logement et d'en accroître l'efficacité énergétique : l'hypothèque [Rénovation éco](#) sert exclusivement à effectuer des travaux visant à moderniser un bien immobilier (isolation thermique, systèmes de chauffage respectueux de l'environnement, remplacement de fenêtres, production d'électricité, etc.). Avec [l'hypothèque CECB®/Minergie®](#), la BCBE encourage les travaux d'assainissement énergétique et les nouveaux bâtiments qui répondent à des normes énergétiques certifiées. De plus, en 2022, la BCBE a formé tous les coachs financiers sur la question du développement durable lors de l'octroi de crédits, afin de sensibiliser davantage la clientèle aux possibilités et aux avantages d'un assainissement. Et la BCBE évalue actuellement d'autres mesures visant à promouvoir les objectifs climatiques.

<sup>1</sup> Source: le Programme Bâtiments



# Portefeuille de placement



**BEKB**

**BCBE**

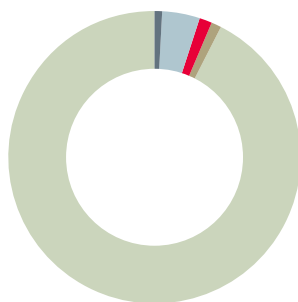
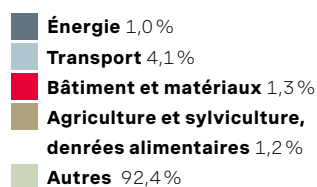
# Le portefeuille de placement de la BCBE

Les placements de la BCBE sont répartis entre propres placements de la banque, fonds de la clientèle gérés et fonds de la clientèle non gérés. L'alliance bancaire Net Zéro recommande de publier le calcul des émissions liées aux placements bilantaires. La BCBE franchit une étape supplémentaire en divulguant aussi les chiffres-clés des fonds BCBE. La BCBE prend directement les décisions d'investissement pour ces portefeuilles de placement et peut dès lors exercer une influence

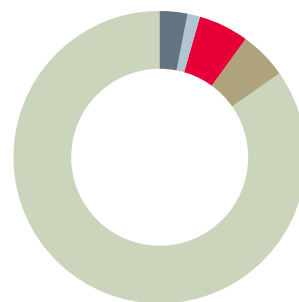
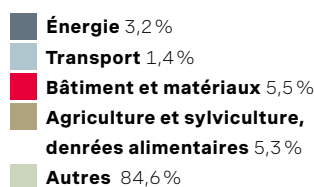
directe sur la trajectoire climatique de ces portefeuilles. La BCBE présente des informations additionnelles en matière climatique et de développement durable pour l'ensemble des fonds dans les [factsheets sur le développement durable](#). Les émissions sont présentées dans le cadre des secteurs à haute intensité carbone. La BCBE verse dans la catégorie *Autres* toutes les positions de placement qui ne peuvent pas être attribuées à un secteur en particulier ([figure 8](#)).

## Volume de placement des portefeuilles de placement de la BCBE

### Propres placements et participations



### Fonds BCBE



**Fig. 8 : Volume de placement des portefeuilles de placement de la** (propres placements et participations et fonds BCBE), réparti par secteurs à haute intensité carbone pour l'année 2022: au niveau des propres placements, les secteurs à haute intensité carbone représentent 7,6% du volume de placement. En ce qui concerne les fonds BCBE, ces secteurs représentent 15,4% du volume de placement.

### Émissions financées dans le portefeuille de placements de la BCBE; exemple: actions cotées en bourse

Les émissions financées sont calculées pour chaque position en actions avec des données fournies par ISS ESG. ISS ESG livre des données d'émissions pour les entreprises cotées en bourse réparties par scope (1, 2 et 3).

Pour évaluer les émissions financées du point de vue de la BCBE, selon la norme PCAF, les émissions annuelles d'une entreprise sont calculées sur la base du rapport entre l'encours et la valeur de marché de l'entreprise. Ce rapport est appelé le « facteur d'attribution ».

$$\text{émissions financées} = \sum_{\text{entreprise}} \text{facteur d'attribution} \times \text{émissions entreprise}$$

$$\text{facteur d'attribution entreprise} = \frac{\text{encours}}{\text{valeur de marché}}$$

Encours: il s'agit ici de l'encours effectif des actions. Ce dernier doit être défini en concordance avec l'EVIC et est dès lors basé sur la valeur de marché de l'action (c.-à-d. le prix de marché fois le nombre d'actions) à la fin de l'année civile.

Le calcul des émissions s'effectue selon la norme PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). Les données d'émissions sont fournies par ISS ESG; elles livrent des informations pour des actions et obligations d'entreprises cotées. Un score PCAF moyen de 1,6 (de 1 à 5,1 étant la meilleure qualité) a pu ainsi être obtenue pour les deux portefeuilles. Le calcul des émissions englobe les émissions des scopes 1, 2 et 3 conformément à la norme PCAF. Vous trouverez en annexe de plus amples explications sur le score de qualité et les scopes des émissions. Le calcul des émissions pour les pays et les entreprises pour lesquels aucune donnée d'émission

n'est disponible sont également effectués selon la norme PCAF, des informations de la banque de données PCAF étant utilisées. En collaboration avec l'équipe Climate Analytics d'ISS ESG, le calcul des émissions pour le portefeuille de placement a été vérifié et plausibilisé à la lumière d'un portefeuille modèle représentatif.

La BCBE envisage de définir également des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques pour le portefeuille de placement.

## Participations et propres placements répartis par secteurs à haute intensité carbone

	Volume de placement en pourcentage	Émissions en valeur absolue (t CO <sub>2</sub> )	Intensité carbone (t CO <sub>2</sub> /mio. investi)
<b>Énergie</b>	<b>1,0 %</b>		
Pétrole et gaz	-	-	-
Charbon	-	-	-
Production d'énergie	1,0 %	57 125	2 431
<b>Transport</b>	<b>4,1 %</b>		
Transport aérien	-	-	-
Transport maritime	0,1 %	1 074	604
Transport routier	4,0 %	4 989	51
Transport ferroviaire	<0,1 %	15	186
<b>Bâtiment et matériaux</b>	<b>1,3 %</b>		
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	0,3 %	1 684	265
Produits chimiques	0,4 %	4 289	419
Matériaux de construction, y c. ciment	0,2 %	12 816	3 190
Promotion et gestion immobilières	0,4 %	171	17
<b>Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires</b>	<b>1,2 %</b>		
Industrie des boissons	0,1 %	454	242
Agriculture	-	-	-
Denrées alimentaires	1,1 %	7 967	296
Sylviculture et produits sylvicoles	<0,1 %	32	159

**Fig. 9: La catégorisation par secteurs à haute intensité carbone est basée sur les critères de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD).** Le volume de placement en pourcentage correspond à la part du volume de placement dans les secteurs indiqués dans le volume global de 2,4 milliards (à la date de référence du 30 septembre 2022, hors doublons, aux prix du marché) et couvre les positions bilantaires Propres placements et Participations. Vous trouverez en annexe un découpage précis des secteurs à haute intensité carbone. Les émissions englobent les scopes 1 à 3. Les émissions des fonds BCBE ne sont pas prises en compte ici, puisqu'elles sont présentées à la fig. 10.

## Fonds BCBE répartis par secteurs à haute intensité carbone

	Volume de placement en pourcentage	Émissions en valeur absolue (t CO <sub>2</sub> )	Intensité carbone (t CO <sub>2</sub> /mio. investi)
<b>Énergie</b>	<b>3,2 %</b>		
Pétrole et gaz	0,2 %	23 829	2 895
Charbon	0,1 %	6 898	3 393
Production d'énergie	3,0 %	83 298	733
<b>Transport</b>	<b>1,4 %</b>		
Transport aérien	<0,1 %	739	776
Transport maritime	0,5 %	11 329	613
Transport routier	0,4 %	3 873	288
Transport ferroviaire	0,5 %	3 894	195
<b>Bâtiment et matériaux</b>	<b>5,5 %</b>		
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	1,4 %	45 111	835
Produits chimiques	1,5 %	47 513	810
Matériaux de construction, y c. ciment	1,0 %	107 056	2 946
Promotion et gestion immobilières	1,6 %	7 249	122
<b>Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires</b>	<b>5,3 %</b>		
Industrie des boissons	0,4 %	3 125	212
Agriculture	<0,1 %	617	3 673
Denrées alimentaires	4,2 %	72 349	454
Sylviculture et produits sylvicoles	0,7 %	11 610	445

**Fig. 10: La catégorisation par secteurs à haute intensité carbone est basée sur les critères de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD).** Le volume de placement en pourcentage correspond à la part du volume de placement dans les secteurs indiqués dans le volume global de 3,4 milliards (à la date de référence du 30 septembre 2022, hors doublons, aux prix du marché) et couvre tous les fonds BCBE. Vous trouverez en annexe un découpage précis des secteurs à haute intensité carbone. Les émissions englobent les scopes 1 à 3.

L'exposition comparativement faible aux secteurs à haute intensité carbone dans les propres placements et les fonds BCBE résulte des critères de placement en vigueur: dans toutes ses formules de placement et dans le conseil en placement, la BCBE applique des critères d'exclusion généraux pour les armes prohibées, les violations du Pacte mondial des

Nations Unies et les combustibles fossiles. Les placements à caractère durable sont en outre soumis à la très stricte approche de la [BCBE en matière de développement durable](#). Vous trouverez de plus amples informations sur notre stratégie de placement dans le [rapport de développement durable](#).



# Annexe

## Classes d'actifs

Pour calculer les émissions financées dans le domaine des placements, les classes d'actifs suivantes selon la norme PCAF ont été prises en compte :

- actions cotées en bourse
- obligations d'entreprise cotées en bourse
- emprunts souverains
- fonds de tiers utilisés au sein des portefeuilles de placement pris en compte

## Portefeuille de placement

Pour calculer les émissions financées dans le domaine des placements, les positions bilantaires et formules de placement suivantes ont été prises en compte :

- placements bilantaires :
  - propres placements
  - participations
- placements non bilantaires :
  - fonds BCBE
    - fonds en obligations BCBE
    - fonds en actions BCBE (sauf fonds OTC-X)
    - fonds stratégiques BCBE
    - fonds de prévoyance BCBE

## Carbon Disclosure Project (CDP)

Le Carbon Disclosure Project (CDP) est une organisation à but non lucratif qui recueille et publie les données environnementales d'entreprises et de communes.

Source : <https://www.cdp.net/fr/research/global-reports/financial-services-disclosure-report-2020>

## CO<sub>2</sub>e

Le CO<sub>2</sub>e, qui fait référence au dioxyde de carbone et à ses équivalents, est une unité de mesure qui permet de comparer l'impact climatique de divers gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre tels que le méthane et le gaz hilarant ne contribuent pas de la même manière à l'effet de serre et leur temps de rémanence dans l'atmosphère est différent. Ainsi, le méthane a un impact climatique environ 28 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>, mais il reste moins longtemps dans l'atmosphère. Pour uniformiser les gaz à effet de serre, ils sont convertis en équivalents CO<sub>2</sub> et agrégés.

Source : <https://www.myclimate.org/fr/>

## Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)

Le projet CRREM fournit notamment des trajectoires de décarbonation globales pour 28 pays en Europe, en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique pour les différents secteurs.

Source : <https://www.crrem.eu/publications/reports/>

## Le Programme Bâtiments

Le Programme Bâtiments est un programme de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Source : <https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/le-programme-batiments/le-programme-batiments-en-chiffres/>

## CIFI

CIFI SA est l'un des principaux fournisseurs de données immobilières en Suisse et est un partenaire éprouvé et de longue date de la BCBE.

Quelle : <https://www.iazicifi.ch/fr>

## Classification des secteurs à haute intensité carbone selon la NZBA et la TCFD

Pour la classification des secteurs à haute intensité carbone, la BCBE se base sur les directives de l'alliance bancaire Net Zéro et sur les indications de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure.

Catégorie	Sous-catégorie	Code NOGA
Énergie	Distribution d'énergie	D y c. sous-catégories
Énergie	Charbon	B 05**** 19****
Énergie	Pétrole et gaz	06**** 091000
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	Sylviculture et produits sylvicoles	02**** 16**** 17****
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	Industrie des boissons	11****
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	Agriculture	A 01****
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	Denrées alimentaires	10****
Matériaux et biens immobiliers	Matériaux de construction, y c. ciment	23****
Matériaux et biens immobiliers	Produits chimiques	20****
Matériaux et biens immobiliers	Promotion et gestion immobilières	L y c. sous-catégories
Matériaux et biens immobiliers	Métaux, exploitation minière	07**** 08**** 090000 099000 24**** 25****
Transport	Transport aérien	51****
Transport	Transport ferroviaire	490000 491000 492000 495000
Transport	Transport maritime	50****
Transport	Transport routier	H 493*** 494*** 53****

### National Centre for Climate Services (NCCS)

Le NCCS fait partie de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse.

Source: <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/regions/cantons/berne.html#-568248222>

### Alliance bancaire Net Zéro (NZBA)

L'alliance bancaire Net Zéro du Programme des Nations Unies pour l'environnement a vu le jour à Glasgow en avril 2021, en prélude au Sommet sur le climat. L'alliance rassemble un groupe mondial de banques qui s'engagent à atteindre le net zéro pour leurs portefeuilles de crédit et de placement à l'horizon 2050. L'engagement qu'elles signent prévoit notamment ce qui suit :

- dans les 18 mois qui suivent la signature, un objectif intermédiaire à l'horizon 2030 doit avoir été fixé;
- les objectifs intermédiaires doivent se focaliser sur des secteurs à haute intensité carbone dans lesquels la banque exerce la plus grande influence.

Source: <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>

### Rapport de synthèse 2023 du GIEC sur l'évolution du climat

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fut créé en novembre 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en tant qu'institution intergouvernementale dans le but de rendre compte aux décideurs politiques de l'état des recherches scientifiques et de fournir les bases pour des décisions fondées sur des données scientifiques, sans pour autant formuler des recommandations d'action.

Quelle: <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>

### Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) est une initiative qui aide les institutions financières à calculer et à publier leurs gaz à effet de serre.

La norme pour les émissions financées donne des indications méthodologiques détaillées pour les sept classes d'actifs. La BCBE a adhéré au PCAF en 2020. Elle s'engage ainsi à calculer et à publier ses émissions financées conformément aux exigences de cette norme.

Source: <https://carbonaccountingfinancials.com/en/financed-emissions-second-edition-2022>

### Scores PCAF 1 à 5

Le score de qualité (score) de 1 à 5 indique le niveau de qualité des données sous-jacentes utilisées pour calculer les émissions. Un score de 1 signifie une très bonne qualité des données et, partant, un résultat plus précis des émissions. Un score de 5 signifie une mauvaise qualité des données et, partant, un résultat imprécis des émissions. Si le score PCAF est mauvais, les émissions effectives peuvent s'écarter davantage de la valeur indiquée qu'avec un bon score. L'écart est possible dans les deux sens, de sorte qu'une amélioration du score au fil du temps n'est pas synonyme d'émissions plus faibles.

Source: financed emissions second edition 2022, <https://carbonaccountingfinancials.com/en/financed-emissions-second-edition-2022>

### Émissions scope 1 à 3

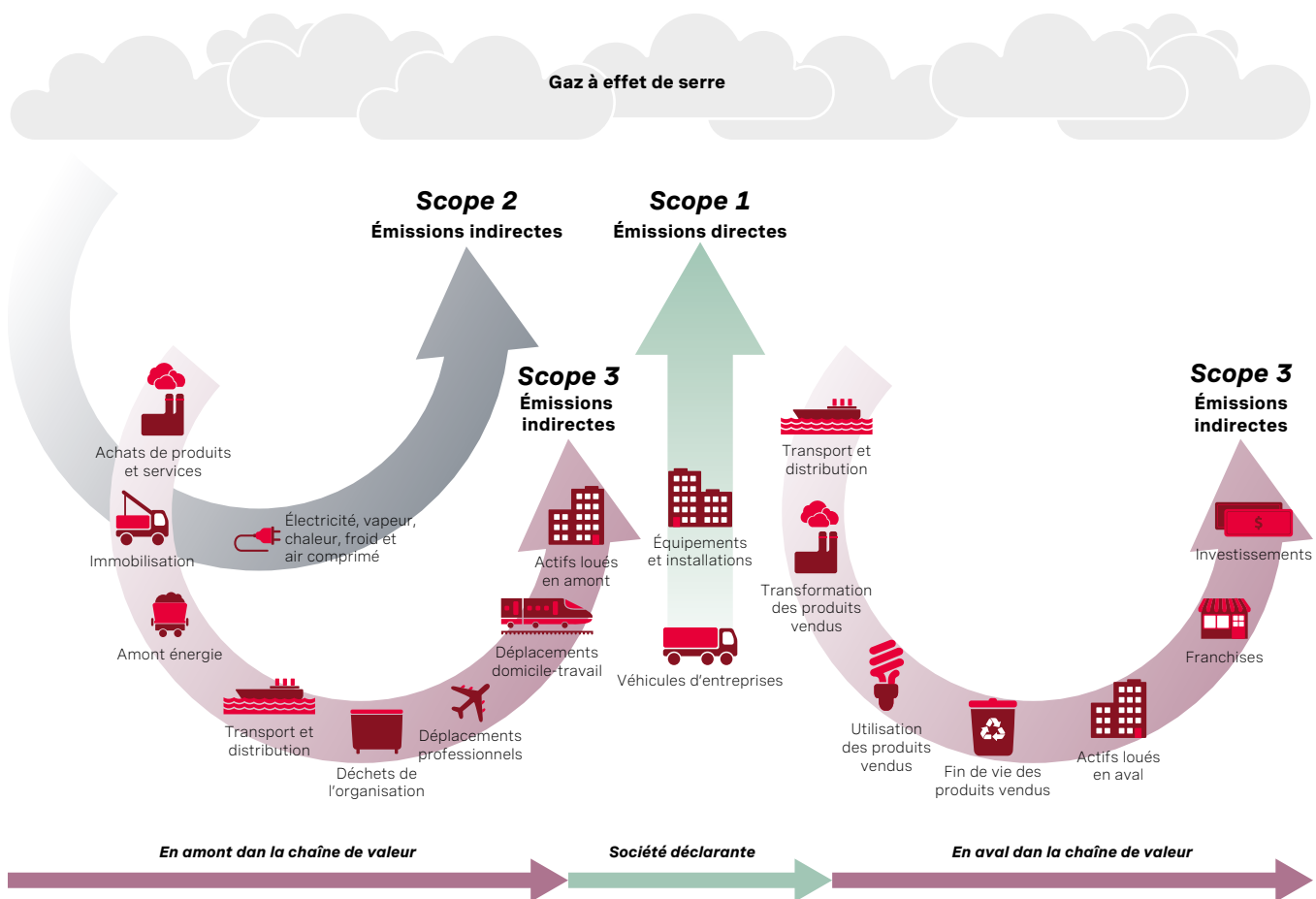
Les émissions directes et indirectes sont catégorisées selon leurs domaines (scopes). La distinction s'effectue sur la base de la source des émissions et de l'endroit où elles sont générées dans la chaîne de création de valeur d'une entreprise. Les trois domaines (scopes) sont définis comme suit selon le Greenhouse Gas (GHG) Protocol:

- **scope 1:** émissions directes de gaz à effet de serre (GES) dont la source est la propriété de l'entreprise ou contrôlée par elle. Ce sont par exemple les émissions des chauffe-eau, des fours ou des véhicules de société;
- **scope 2:** émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) provenant de la consommation d'électricité, de va-

peur, de chaleur ou de froid acheté. Physiquement, les émissions scope 2 sont générées sur le lieu de production et non sur le lieu de consommation;

- **scope 3:** toutes les émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) générées dans la chaîne de création de valeur de l'entreprise. Parmi les émissions scope 3, on distingue les émissions en amont (toute la chaîne de création de valeur comme l'extraction de matières premières) et les émissions en aval (comme l'utilisation du produit ou du service de l'entreprise).

Du point de vue de la BCBE, les émissions financées se répartissent comme suit: Scope 3, catégorie 15 (Investments).



Source: GHG Protocol

### TCFD

L'acronyme TCFD provient de « Task Force on Climate-Related Financial Disclosure ». Créée fin 2015 par le Financial Stability Board (FSB), la TCFD a élaboré des recommandations sur la transparence financière des entreprises en matière de risques climatiques. Ses recommandations constituent un cadre international général qui permet aux entreprises, aux investisseurs, aux assurances et à d'autres parties prenantes

d'évaluer et de quantifier correctement leur exposition aux risques climatiques et à mettre en œuvre les stratégies qui s'imposent. Au sens large, le rapport (*reporting*) sur les risques climatiques conformément aux recommandations de la TCFD vis à accroître l'efficacité des marchés et à mieux préparer les économies nationales à faire face au changement climatique.

Source: <https://www.fsb-tcfd.org>

**Crédits d'entreprise**

Les autres positions de crédit, outre le portefeuille hypothécaire, sont versées, selon la norme PCAF, dans la classe d'actifs «Crédits d'entreprise» (*business loans and unlisted equity*). Tombent dans cette catégorie tous les autres financements qui ne relèvent pas du portefeuille hypothécaire et les créances envers les banques.

**Immeubles d'habitation et autres immeubles**

Selon la norme PCAF, s'agissant des hypothèques, une distinction est opérée entre les immeubles d'habitation (*mortgages*) et les autres immeubles (*commercial real estate*). Les immeubles d'habitation englobent les maisons individuelles, les maisons à deux logements et les logements en propriété. Les autres immeubles englobent tous les autres types d'objets.